

EXAMEN D'ÉVALUATION DE LA LANGUE LUXEMBOURGEOISE "SPROOCHENTEST"

Cette procédure concerne uniquement les personnes visées par l'article 15 de la loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise.

1. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Le candidat doit se présenter aux deux épreuves suivantes :

L'ÉPREUVE D'EXPRESSION ORALE / A2

1. Niveau requis

Le niveau de l'épreuve d'expression orale correspond au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues en expression et interaction orales.

« Le candidat est capable de se présenter et peut parler en termes simples de sa famille, d'autres personnes, de ses conditions de vie, de sa formation ou de sa profession. Il est capable de décrire et de comparer des personnes, des choses et des activités de manière simple. »

2. Contenu et déroulement

L'épreuve d'expression orale est composée de deux parties :

1. un entretien entre l'examineur et le candidat sur un thème donné. Le candidat choisit entre deux sujets proposés par l'examineur. Sujets possibles : travail, profession, formation, famille, amis, loisirs, nourriture et boissons, les médias, voyages, vacances, langues ...
2. une description d'un support visuel. Le candidat choisit une photo ou une image parmi trois possibilités et la décrit.

L'épreuve dure environ 10 minutes.

3. Evaluation

L'épreuve a lieu devant deux examinateurs. La performance du candidat est évaluée séparément par chacun des deux examinateurs immédiatement après la fin de l'épreuve selon les critères suivants :

- répertoire
- utilisation des structures grammaticales de base
- fluidité
- clarté
- accomplissement des tâches
- cohérence
- capacité à se faire comprendre
- interaction

L'ÉPREUVE DE COMPRÉHENSION ORALE / B1

1. Niveau requis

Le niveau de l'épreuve de compréhension orale correspond au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues en compréhension orale :

« Le candidat peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Il peut comprendre l'essentiel

de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui l'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte. »

2. Contenu et déroulement

L'épreuve de compréhension orale se compose de trois écoutes :

1. une information du journal radio
2. une conversation quotidienne entre deux personnes
3. un échange ou une présentation sur un sujet défini

Chaque écoute comprend un document sonore et un questionnaire enregistré. Après chaque écoute, le candidat répond au questionnaire à choix multiple en cochant sa réponse sur une fiche réponse.

L'épreuve dure environ 25 minutes.

3. Évaluation

Les fiches réponse des candidats sont corrigées par deux correcteurs suivant une grille de correction.

2. RÉUSSITE

A réussi l'examen, le candidat qui a obtenu dans l'épreuve d'expression orale une note égale ou supérieure à la moitié des points.

Une note inférieure à la moitié des points dans l'épreuve d'expression orale peut être compensée avec la note obtenue dans l'épreuve de compréhension de l'oral.